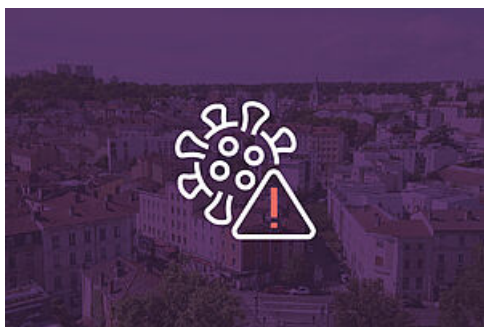




FOCUS

Covid-19 : mesures au 15 janvier 2021

Mis en ligne le 15 janvier 2021

Couvre-feu à 18h, suspension des activités sportives scolaires et extrascolaires, renforcement des mesures sanitaires en milieu scolaire, centre de vaccination...

Suite aux annonces du Gouvernement le jeudi 14 janvier 2021 et dans l'attente des décrets et arrêtés préfectoraux, la Ville d'Oullins a d'ores et déjà pris les mesures suivantes :

De manière générale, les structures municipales seront fermées à 18h dès ce samedi 16 janvier 2021.

Parcs

Tous les parcs municipaux seront fermés à 18h.

Médiathèque

La Mémo sera fermée à 18h et nous rappelons qu'aucune animation n'aura lieu jusqu'à la réouverture des lieux de culture.

Crèches municipales

Les crèches municipales seront fermées à 18h. Il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant **au plus tard à 17h45**.

Accueils périscolaires

Les garderies du matin et du soir sont maintenues : les mesures sanitaires actuellement en place sont en adéquation avec les consignes annoncées par le Premier Ministre jeudi soir. Elles pourront être réadaptées suite aux décrets et arrêtés préfectoraux à venir. Cependant, les parents devront venir chercher leur(s) enfant(s) à 17h45 (y compris à l'école Marie Curie).

La Ville invite les parents à ne recourir à ce service municipal qu'en cas d'absolue nécessité.

Restauration scolaire

Les mesures demandées par le Gouvernement étaient déjà appliquées par la Ville dans l'ensemble de ses restaurants scolaires : plusieurs services et la « sectorisation » des enfants par classe évitent les brassages.

Le service scolaire est en attente du protocole sanitaire de l'Education nationale afin d'adapter, si nécessaire, ce dispositif.

Il est demandé aux parents qui le peuvent, de ne pas inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine.

Le service scolaire fera, une nouvelle fois, preuve de flexibilité si des parents annulaient la restauration scolaire pour les prochains jours.

Activités sportives

Toutes les activités physiques qui empêchent de porter un masque sont dorénavant interdites à tous (adultes et enfants) dans tous les lieux clos (y compris la piscine).

Cette règle s'applique donc pour les activités sportives à l'école ou en club. Les activités se déroulant à l'extérieur sont maintenues.

Néanmoins, à ce jour et en l'état actuel de nos connaissances, les activités liées au sport adapté (pour raisons de santé), au sport de haut niveau et à la formation restent possibles : si vous êtes concernés, nous vous invitons à vous rapprocher de votre club ou centre de formation pour plus d'informations.

Activités associatives en club

Les Oullinois dont les enfants pratiquent une activité extrascolaire dans un club autre que sportif sont invités à prendre contact avec les dirigeants ou éducateurs afin de connaître les modalités de poursuite ou non de l'activité.

L'ensemble de ces mesures est valable pour 15 jours à minima et elles pourront être ajustées à tout moment à la lecture des décrets et arrêtés préfectoraux.

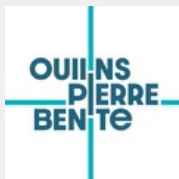
La Ville d'Oullins vous tiendra informés en temps réel.



VACCINATION

Oullins n'est pas centre de vaccination à ce jour.

Cependant, la Ville travaille actuellement afin de proposer un accompagnement pour les personnes de 75 ans et plus. Un courrier leur sera adressé avant la fin de semaine prochaine.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ **CONTACTEZ-NOUS**